



# **Commune de Rou-Marson**

## **Procès-verbal du Conseil Municipal** **du mercredi 5 mars 2025**

### **Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte à 21h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rodolphe MIRANDE, Maire.

Présents : Mmes Sylvia Boisnay, Caroline Flao, Nathalie le Calvé et Nadège Simon.

MM. Nicolas Boussault, Laurent Davy, Claude Durand, Christophe Gerboin, Bruno Montière, Laurent Pasquier et Rodolphe Mirande.

Excusés : Mmes Delphine Clochard et Pascale Hélou

M. Jean-Claude Tardif

Absent :

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Maire sollicite un membre du Conseil Municipal pour assurer le secrétariat de la séance. Madame Caroline FLAO est désignée pour l'assurer.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

### **1. Plantation de haies : proposition de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) s'est engagée dans un programme de plantations de haies, dans le cadre du Contrat Territorial Thouet.

Puis il rappelle l'intérêt de planter des haies pour préserver les zones de captage, les zones humides mais aussi plus généralement la ressource en eau. La CASVL s'est fixée comme objectif de planter des haies entre 2025 et 2027. Dans un premier temps, elle sollicite les communes pour réaliser des plantations sur les parcelles appartenant aux collectivités.

La CASVL est subventionnée dans le cadre du Contrat Territorial à hauteur de 80 %. Il reste donc 20 % à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette démarche et souhaite participer à ce projet.

Une convention sera établie ultérieurement.

### **2. Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Rou-Marson**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Comité des Fêtes de Rou-Marson intervient régulièrement lors des manifestations communales et doit faire face à de nombreuses dépenses, notamment la taxe foncière.

Il propose de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité des Fêtes de Rou-Marson.

### **3. Convention entre la commune de Rou-Marson et la Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine et Loire**

Cette convention intervient dans le cadre des dispositions réglementaires ayant trait à la divagation des chiens et des chats, leur mise en fourrière, l'assurance de bon ordre ainsi que la sécurité et la salubrité publique et le fonctionnement des refuges d'animaux.

Par délibération n° 2010-052 en date du 15 novembre 2010, le conseil municipal a renouvelé son adhésion à la S.P.A.A. de Maine et Loire.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la cotisation annuelle est portée à 0,20 € HT par habitant.

Cette cotisation est payable d'avance, soit le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Après avoir pris connaissance de cette convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Pour l'année 2025, la cotisation versée par la commune sera de 161,04 € TTC.

**La séance est levée à 23h00**

A Rou-Marson, le 17 mars 2025

Le Maire



La secrétaire de séance



Rodolphe MIRANDE

Caroline FLAO